

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONCOURS PHOTO UGA

Dans le cadre du mois de la biodiversité, l'Université Grenoble Alpes organise un concours photo gratuit, ouvert aux personnels de l'UGA.

### 1. THÈME DU CONCOURS

« **La biodiversité de nos campus** ». Qu'elle soit ordinaire ou rare, végétale ou animale, en toute saison et sur n'importe quel site de l'UGA, il sera laissé libre cours à la sensibilité des participant-es pour mettre la biodiversité à l'honneur.

### 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne physique de plus de 18 ans travaillant à l'UGA.

La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

En participant au concours, chaque participant-e certifie sur l'honneur :

- être l'auteur de la photo présentée sans recours à l'IA de quelque manière que ce soit. Les photographies devront être des œuvres originales, sans trucage ni photomontage. Les organisateurs ne seront pas considérés comme responsables en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photo.
- qu'il dispose de l'accord écrit des personnages photographiés lorsque leur photo peut mettre en cause le droit des personnes sur leur image. Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables et non accompagnée d'une autorisation « droit à l'image » sera présentée sous l'entière responsabilité de son auteur.

### 3. DURÉE ET DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le concours est ouvert du 22 mai au 30 juin 2025, 23h. Seules les candidatures déposées durant cette période, selon les modalités précisées dans l'article 4 de ce règlement, seront prises en compte.

### 4. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les participant-es devront s'inscrire obligatoirement via le formulaire disponible sur ce lien :

<https://enquetes.univ-grenoble-alpes.fr/SurveyServer/s/uga-rse/Concoursphotosbiodiversitedenoscampus/questionnaire.htm>

Toute demande de participation par mail sera inéligible.

Chaque participant-e peut présenter au maximum trois photos, réalisées entre le 1<sup>er</sup> septembre 2024 et le 30 juin 2025.

Les éléments suivants devront être obligatoirement renseignés pour que la participation soit validée :

- Nom, prénom, mail, téléphone
- Établissement de rattachement
- La photo (ou les photos) au format jpeg, max 10M (300 dpi minimum)
- Lieu où chaque photo a été prise (notamment sur quel campus de l'UGA et coordonnées GPS)

- Date de prise de vue
- Titre et explication de chaque cliché (impression, perception, ressenti etc...). 500 caractères maximum.

Les participant-es déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et donc être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos. Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication de l'UGA à titre gracieux.

## **5. JURY DU CONCOURS ET CRITÈRES DE SÉLECTION**

Un jury de sélection sera constitué et aura pour mission de sélectionner les photos des participant-es de façon anonyme. Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos. Seules pourront connaître les noms des auteurs des clichés, les personnes chargées de réceptionner les œuvres.

Les photographies seront jugées sur quatre aspects :

- Pertinence du sujet
- Originalité
- Technique et intérêt artistique
- Valorisation des sites universitaires

L'organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours. Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

## **6. PRIX ET RÉCOMPENSES**

Dix clichés seront retenus. Les lauréat-es verront leur production imprimée en grand format et exposée sur les différents campus ainsi que sur les sites internet de l'UGA.

L'annonce des résultats sera publiée sur l'intranet des personnels.

Les gagnant-es seront informé-es par téléphone ou par courriel au plus tard le 18 juillet 2025.

Un stage de photo d'une journée sera également offert aux auteur.es des deux clichés gagnants. Ce stage prendra la forme d'une sortie dans le massif de Belledonne un samedi matin du mois de juillet 2025, en compagnie d'Erich Zann pour se familiariser avec son appareil (reflex, hybride ou smartphone), suivie d'un déjeuner à l'auberge des Seiglières et d'un atelier retouche photo l'après-midi au cowork de la Tanière (Saint-Martin-d'Uriage).

## **7. INFORMATIONS NOMINATIVES**

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite Loi Informatique et Libertés, les participant-es sont informé-es que les données nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ces informations ne feront l'objet d'aucune communication ni cession à des tiers. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.